

La sécurité éternelle du croyant

Nous croyons que ceux qui reçoivent Jésus-Christ comme leur Sauveur personnel sont éternellement en sécurité. Notre sécurité dépend entièrement de l'œuvre accomplie par Jésus-Christ. En conséquence, nous avons de l'assurance. Nous croyons que le vrai croyant est éternellement en sécurité en tant qu'une propriété rachetée par Dieu.

Ce salut éternel est fondé sur le paiement complet du péché du croyant sur la croix du Calvaire, grâce à la mort expiatoire de Christ, Dieu approuvant le paiement de cette dette en le ressuscitant des morts. La condition unique du salut est la repentance du péché et la foi en Jésus-Christ. Cet aspect positif de la foi a comme complément la repentance et le rejet de toutes autres bases du salut. Par conséquent, la sécurité du croyant n'est pas déterminée par aucune circonstance, ni par aucune expérience émotive, ni par sa propre force ou faiblesse, mais elle dépend uniquement de l'œuvre achevée par Christ dans le plan du salut, qui est la base de la réconciliation de l'homme et qui a déjà été acceptée par Dieu. Le croyant, contrairement au perdu, est la propriété de Dieu. Le croyant est donc en sécurité puisque Dieu a pris la responsabilité des siens et il ne permettra jamais à n'importe quoi ou à n'importe qui de les séparer de lui-même.

Jean 10 : 27 – 30; Romains 8 : 31 – 34, 38, 39; 1 Corinthiens 6 : 19; Hébreux 2 : 10; 1 Jean 2 : 12, 5 : 11 - 13